

Une affaire risquée :

Comment les entreprises peuvent éviter de soutenir la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)



© OCEANA / Juan Cuetos

Directives pour les entreprises menant des activités commerciales avec des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires d'approvisionnement sur la manière d'identifier et d'éviter les contrats commerciaux avec des navires ou des entreprises impliqués dans la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

La pêche INN constitue l'une des menaces les plus graves pour la durabilité des pêches et la santé des océans. Les faiblesses du système international de gestion des pêcheries font de la pêche INN un problème manifestement difficile à résoudre. L'aide du secteur privé est donc vitale. Toutes les entreprises offrant des services au secteur de la pêche peuvent jouer un rôle important en aidant à lutter contre ce problème. Les exploitants qui pratiquent la pêche illégale, tout comme les exploitants légitimes, collaborent avec des entreprises qui réparent ou entretiennent les bateaux, ou qui fournissent du carburant, un soutien logistique, des équipages, des communications par satellite, des services de classification ou réglementaires, ou des services de gestion des risques et de conformité. En fournissant des services à des navires pratiquant la pêche illégale, les entreprises pourraient s'exposer sans le savoir à plusieurs risques comme le non-respect des lois nationales et internationales, des pertes financières, une atteinte à la réputation et un lien avec des activités criminelles, la destruction de l'environnement et des violations des droits de l'homme.

En restreignant leurs services uniquement à des exploitants légitimes, les entreprises peuvent atténuer ces risques et empêcher les exploitants illicites de continuer à pêcher et de maintenir leur viabilité financière.

Oceana lance un appel aux entreprises qui traitent avec l'industrie mondiale de la pêche et les invite à soutenir les initiatives susceptibles de réduire et, à terme, d'éliminer la pêche INN. Ce document fournit des directives à ces entreprises pour les aider à réduire le risque de soutenir des activités de pêche illégales. Il est destiné aux gestionnaires de risques, aux inspecteurs, aux mandataires, aux courtiers et aux autres parties prenantes des entreprises qui fournissent des services aux navires de pêche. En appliquant les mesures d'atténuation des risques présentées dans ces directives aux processus de gestion des risques existants, les entreprises et les associations pourront contrôler les risques liés à leur réputation, mieux se conformer à la réglementation et jouer un rôle majeur pour mettre fin à la pêche INN tout en assurant la durabilité à long terme de la gestion des pêches.



Qu'est-ce que la pêche INN ?

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) est un problème non résolu et omniprésent au niveau international. Les acteurs qui participent à la pêche illégale enfreignent ou évitent les règles de gestion de la pêche et agissent en dehors des limites établies par le gouvernement.

La pêche illégale est une pêche pratiquée sans autorisation ni licence, et peut se traduire par une surpêche, la capture et la conservation illégales d'espèces protégées ou d'espèces dont la taille est supérieure ou inférieure à la limite autorisée, ainsi que la pêche dans une zone fermée, pendant une saison interdite, ou en utilisant des engins proscrits.

Pour plus de précisions, reportez-vous à la définition officielle de la pêche INN figurant dans le [Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche INN \(IPOA IUU\)](#)¹ rédigé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).



Références :

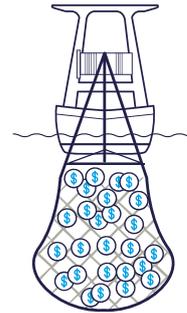
¹ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2001). International Plan of Action to Prevent, Deter and Eliminate Illegal, Unreported and Unregulated Fishing (Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée). <https://www.fao.org/documents/card/en/c/71be21c9-8406-5f66-ac68-1e74604464e7>

🔍 Pourquoi la pêche INN est-elle un problème ?

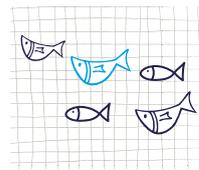
La pêche INN est l'une des plus grandes menaces qui pèsent sur la gestion durable des pêches. La pêche INN risque de décimer les populations de poissons surpêchés, de détruire des habitats vitaux, de perturber les chaînes alimentaires marines et de menacer la survie des différentes espèces. Elle peut avoir un impact sur les pêcheurs respectueux de la loi, qui voient comment leurs possibilités de pêche sont réduites lorsque les populations des poissons qu'ils ciblent sont également visées par des navires de pêche illégale. La pêche illégale peut également entraîner des pertes économiques dans les pays côtiers, de fausser la valeur marchande des populations de poissons, mettre en danger la sécurité alimentaire et provoquer des conflits militaires à cause de la rareté des ressources. Elle sape les efforts mondiaux visant à établir une économie océanique durable et empêche d'atteindre les objectifs internationaux, comme l'Objectif de développement durable 14.4 des Nations Unies – qui consiste à mettre fin à la pêche INN et à la surpêche d'ici 2020.

La pêche illégale est aussi souvent liée à des réseaux criminels internationaux, à des affaires criminelles et à des violations des droits de l'homme.²

Il est difficile de calculer l'ampleur mondiale actuelle de la pêche INN. On estime que la valeur totale des pertes liées à la pêche illégale et non déclarée dans le monde se situe entre 10 et 23,5 milliards de dollars américains par an et que jusqu'à un poisson capturé à l'état sauvage sur cinq est illégal ou non déclaré.⁴



La valeur totale des pertes liées à **la pêche illégale et non déclarée dans le monde** se situe entre **10 et 23,5** milliards de dollars américains par an



Jusqu'à un poisson capturé à l'état sauvage **sur cinq est illégal ou non déclaré**

🔗 Références :

² Office des Nations unies contre les drogues et le crime. (2011). Transnational organized crime in the fishing industry (La criminalité transnationale organisée dans l'industrie de la pêche). https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Issue_Paper_-_TOC_in_the_Fishing_Industry.pdf

³ Agnew, D., Pearce, J., Pramod, G., Peatman, T., Watson, R., Beddington, J., & Pitcher, T. (2009). Estimating the Worldwide Extent of Illegal Fishing (Estimation de la portée mondiale de la pêche illégale). *Plos ONE*, 4(2), e4570. doi : [10.1371/journal.pone.0004570](https://doi.org/10.1371/journal.pone.0004570)

⁴ Interpol. (2021). Environmental Security Programme: Strengthening Law Enforcement Cooperation Against Fisheries Crime (Programme de sécurité environnementale : renforcer la coopération en ce qui concerne l'application de la loi contre la criminalité dans le secteur de la pêche). <https://www.interpol.int/ar/content/download/16314/file/INTERPOL%20ENS%20Fisheries%20Crime%20Prospectus%202021.pdf>

🚢 Comment les entreprises peuvent-elles empêcher les navires de pêche de pratiquer la pêche illégale ?

Une collaboration efficace entre les décideurs politiques, les organismes d'application et toutes les parties prenantes impliquées dans l'industrie maritime et des produits de la mer est nécessaire pour détecter, surveiller, prévenir, poursuivre et éliminer les exploitants qui bénéficient de la pêche illégale ou la soutiennent.

La pêche illégale profite de l'immensité de l'océan et de l'opacité du secteur de la pêche. Ce manque de transparence, l'absence de mesures de contrôle en mer et une incapacité à faire respecter la loi font que les navires qui pêchent illégalement ont peu de chances d'être sanctionnés, tandis que le poisson pêché illégalement peut être blanchi facilement en le mélangeant avec du poisson pêché légalement. Oceana est convaincue que si les entreprises limitent l'accès à leurs services aux pêcheurs INN, ils seraient moins nombreux à pratiquer la pêche illégale en raison de l'exposition à un risque financier plus élevé. À titre d'exemple, faute de services de la part des entreprises, les exploitants de la pêche illégale pourraient subir d'énormes pertes financières en cas d'accident de navire. Les exploitants malhonnêtes pourraient se sentir obligés de cesser leurs activités de pêche illégale et de modifier leurs activités pour s'aligner sur les normes des exploitants légaux afin de regagner l'accès aux services qui les maintiennent à flot sur le plan opérationnel.

Les entreprises peuvent également augmenter la transparence et la responsabilité au sein de l'industrie mondiale de la pêche en incitant l'utilisation de dispositifs de suivi des navires et de numéros d'identification uniques des navires. Elles peuvent également décourager les immatriculations sous le pavillon des pays ayant échoué dans la lutte contre la pêche INN (voir la section [Fixer des exigences de transparence élémentaires et l'encadré 1](#)).



Encadré 1 :

Qui est chargé de veiller au respect des lois internationales, régionales et nationales en mer ?

Tout navire a une nationalité : celle du pays sous lequel il est officiellement enregistré et qui l'a autorisé à battre son pavillon. Ce pays a la responsabilité de contrôler les activités du navire en vertu des lois nationales et internationales, et doit également assurer une application efficace de ces lois, où que ce soit dans l'océan où les violations sont commises.

En vertu du droit international, il doit exister un « lien authentique » entre un navire et le pays dont il bat le pavillon.⁵ Dans les faits, ce n'est pas toujours le cas. Un navire peut être immatriculé sous un **pavillon de complaisance**, c'est-à-dire le pavillon d'un pays qui n'est pas associé à la nationalité du propriétaire ou de l'exploitant du navire. Se faire immatriculer sous un pavillon de complaisance peut permettre à un navire d'accéder à de nouvelles zones de pêche ou d'esquiver les règles ou sanctions en matière de pêche. Ce système peut également permettre aux propriétaires de navires de conserver leur anonymat en leur offrant la possibilité de s'immatriculer sous des sociétés fictives, ce qui rend presque impossible l'identification des véritables propriétaires par les autorités.⁶ Ce système peut également faciliter les *comportements abusifs de changement de pavillon*, une pratique où les exploitants changent à plusieurs reprises le pavillon de leurs navires pour un autre.

Dans certains cas, des navires circulent sous des **pavillons de non-conformité**, c'est-à-dire des drapeaux de pays qui présentent des tendances systématiques de non-respect des obligations internationales.

Les navires qui pratiquent la pêche illégale sont souvent immatriculés dans les registres de navires de pays qui ne peuvent ou ne veulent pas contrôler leurs flottes, sous des pavillons de non-conformité et sous des pavillons de complaisance, et ce dans le but de dissimuler leurs activités illicites, de contourner les lois et d'éviter les sanctions.⁷

Références :

⁵ Nations Unies. (1982). Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

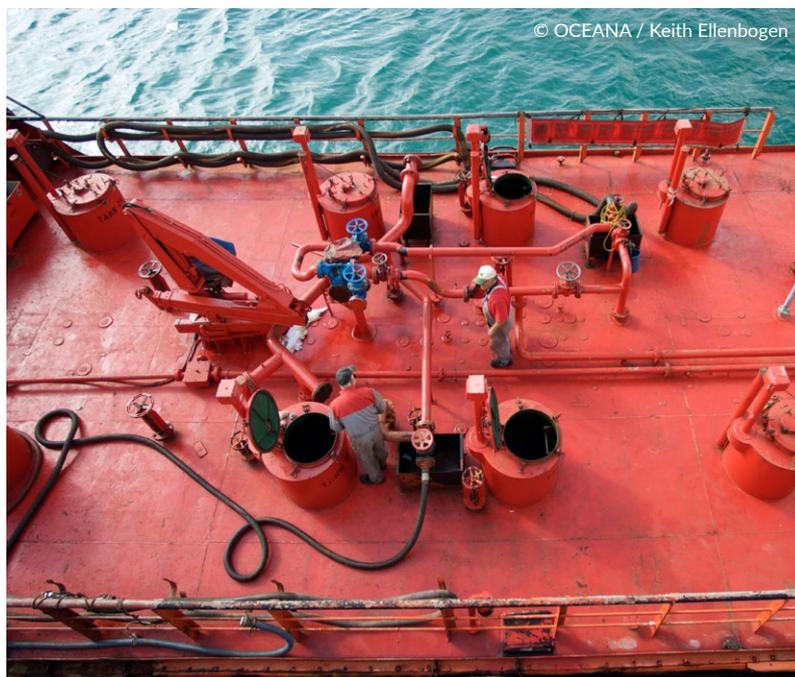
https://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_e.pdf

⁶ Oceana. (2010). Halting IUU fishing: Enforcing International Fisheries Agreements (Mettre fin à la pêche INN : faire respecter les accords de pêche internationaux). <https://oceana.org/reports/halting-iuu-fishing-enforcing-international-fisheries-agreements/>

⁷ Petrossian, G., Sosnowski, M., Miller, D., & Rouzbahani, D. (2020). Flags for sale: An empirical assessment of flag of convenience desirability to foreign vessels (Pavillons à vendre : une évaluation empirique de la désirabilité des pavillons de complaisance pour les navires étrangers). *Marine Policy*, 116, 103937. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0308597X19306372>



© OCEANA / LX



© OCEANA / Keith Ellenbogen



Quelles sont les conséquences de faire affaire avec un navire qui pêche illégalement ?

Les exploitants de la pêche illégale dépendent de diverses entreprises pour leur fonctionnement quotidien. Les entreprises peuvent, à leur insu, fournir des services à des exploitants illégaux à cause d'un manque d'échange d'informations ou de vérification préalable.

Les entreprises qui fournissent des services aux navires pratiquant ou soutenant la pêche INN peuvent être exposées aux risques suivants :

Non-respect de la législation nationale et/ou internationale

Les entreprises qui fournissent des services à des navires reconnus comme ayant pratiqué la pêche INN peuvent être passibles de sanctions pénales, civiles ou administratives en vertu des lois européennes, nationales et internationales suivantes :

► Pour les entreprises établies dans l'UE :

i. L'article 39, paragraphe 1, du règlement de l'UE établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée stipule que « les ressortissants nationaux relevant de la juridiction des États membres... ne facilitent ni ne pratiquent la pêche INN ».⁸

La reconnaissance officielle de la nécessité pour les entreprises d'éviter de soutenir la pêche INN est soulignée par la proposition du plan d'action communautaire de 2002 de la Commission européenne visant à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de mettre en œuvre des mesures « visant à garantir que les importateurs, les transbordeurs, les acheteurs, les consommateurs, les fournisseurs d'équipements, les banques, les assureurs et les autres prestataires de services n'entretiennent pas de relations commerciales éventuelles avec des navires identifiés comme pratiquant la pêche INN ».⁹

► Pour les entreprises établies au Royaume-Uni :

ii. L'article 9, paragraphe 7, de l'arrêté de 2009 sur la pêche en mer (pêche illégale, non déclarée et non réglementée) stipule que « Toute personne qui exerce une activité directement liée à la pêche INN, au sens de l'article 42, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, commet une infraction ».¹⁰

► Pour les entreprises du monde entier :

iii. Plusieurs organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) (voir l'encadré 2) ont adopté des mesures contraignantes, telles que la mesure de conservation 10-08 (2017) de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), qui exige aux États de « vérifier si leurs ressortissants ou toute personne physique ou morale relevant de leur juridiction sont responsables, bénéficient, soutiennent ou s'engagent dans les activités décrites ci-dessus (par exemple, en tant qu'exploitants, bénéficiaires effectifs, propriétaires, prestataires de services logistiques et de services, y compris les prestataires d'assurance et autres prestataires de services financiers)... et prendre les mesures appropriées en réponse à toute activité vérifiée... ».¹¹



Références :

⁸ Commission européenne. (2008). Règlement (CE) n° 1005/2008 du Conseil du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, modifiant les règlements (CEE) no 2847/93, (CE) no 1936/2001 et (CE) no 601/2004 et abrogeant les règlements (CE) no 1093/94 et (CE) no 1447/1999. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32008R1005&from=EN>

⁹ Commission européenne. (2002). Communication from the Commission - Community action plan for the eradication of illegal, unreported, and unregulated fishing. (Communication de la Commission – Plan d'action communautaire pour l'éradication de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52002DC0180&from=EN>

¹⁰ The Sea Fishing (Illegal, Unreported and Unregulated Fishing) Order 2009 (Arrêté de 2009 sur la pêche en mer [pêche illégale, non déclarée et non réglementée]). https://www.legislation.gov.uk/ukxi/2009/3391/pdfs/ukxi_20093391_en.pdf

¹¹ Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique). (2017). Conservation Measure 10-08: Scheme to promote compliance by Contracting Party nationals with CCAMLR conservation measures (Mesure de conservation 10-08 : Programme visant à promouvoir le respect par les ressortissants des parties contractantes des mesures de conservation de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique). <https://cm.ccamlr.org/en/measure-10-08-2017>

Lien avec des violations criminelles ou des violations des droits de l'homme

La pêche illégale est une activité très lucrative et peu risquée. On estime qu'elle est la sixième plus grande activité criminelle transnationale en termes de revenus. Les navires qui pratiquent la pêche illégale présentent souvent des caractéristiques qui leur procurent un plus haut degré d'anonymat et leur permettent de se conformer à des normes de sécurité moins strictes, comme le fait de naviguer sous un pavillon de complaisance, d'utiliser des sociétés fictives, d'abuser des changements de pavillon et de renoncer au suivi des navires par le système d'identification automatique (AIS) ou de l'utiliser incorrectement. Un plus grand anonymat des navires pratiquant la pêche illégale peut encourager d'autres formes de criminalité transnationale organisée en mer, ou des violations des droits de l'homme. Ces activités incluent la falsification de documents, le blanchiment d'argent, les actes de terrorisme, le travail forcé et le trafic illicite d'êtres humains, de drogues, d'armes ou d'espèces sauvages.¹²



Références :

¹² Oceana. (2019). Illegal Fishing and Human Rights Abuses at Sea: Using Technology to Highlight Suspicious Behaviors (Pêche illégale et violations des droits de l'homme en mer : utiliser la technologie pour mettre en évidence les comportements suspects). <https://respect.international/wp-content/uploads/2019/06/Illegal-Fishing-and-Human-Rights-Abuses-at-Sea.pdf>

Exposition à la fraude

Les entreprises faisant affaire avec des exploitants illicites pourraient être davantage exposées aux tentatives de fraude de ces exploitants ignobles. Les navires figurant sur la liste INN d'une ORGP risquent fort d'être retenus et/ou de voir leurs produits saisis. Ce phénomène augmente le risque d'abandon du navire et de l'équipage au port. Confrontés ou craignant d'être appréhendés, les exploitants de navires de pêche illégale peuvent opter pour le sabordage de leur navire et déposer une fausse demande d'assurance. Si cette tentative de fraude réussit, les bénéfices de la pêche illégale peuvent être « blanchis » si, par exemple, l'indemnité versée est réinvestie dans l'achat d'un navire présentant un dossier de pêche vierge.

Étude de cas : la pêche illégale et le secteur des assurances

Les exploitants illicites peuvent facilement souscrire une assurance. En effet, des liens entre des navires de pêche INN très réputés et des fournisseurs d'assurance de renommée internationale furent découverts. En 2015, *Thunder*, un chalutier bien connu d'Interpol et des organismes chargés de faire respecter la loi, a coulé au large de São Tomé après avoir été pourchassé pendant 110 jours par la Sea Shepherd Conservation Society. Après l'incident de naufrage, le propriétaire du *Thunder* aurait également tenté de déposer une déclaration de sinistre.¹³

Certaines compagnies d'assurance ont adopté des mesures pour refuser et réduire leur risque de faire affaire avec des navires de pêche INN. En 2017, plus de 30 grands assureurs, courtiers, réassureurs et mandataires ont

annoncé leur engagement à soutenir les efforts susceptibles de contribuer à la réduction et à l'élimination de la pêche INN, et ce au moyen d'une déclaration du secteur de l'assurance, facilitée par Oceana et les Principes pour une assurance durable du Programme des Nations unies pour l'environnement.¹⁴ Plusieurs de ces sociétés ont également introduit des exigences de vérification préalable dans leurs processus internes. AXA XL exige des numéros OMI pour tous les navires et les cargos frigorifiques qu'elle assure et a inclus des vérifications supplémentaires concernant la pêche INN dans ses directives de souscription, comme la recherche de navires dans les listes de pêche INN, la vérification des licences des navires de pêche et l'utilisation systématique de leurs systèmes de suivi.¹⁵



Références :

¹³ Miller, D., Sumaila, U., Copeland, D., Zeller, D., Soyer, B., Nikaki, T., Leloudas, G., Fjellberg, S., Singleton, R. & Pauly, D. (2016). Cutting a lifeline to maritime crime: marine insurance and IUU fishing (Couper une bouée de sauvetage à la criminalité maritime : l'assurance maritime et la pêche INN). *Frontiers in Ecology and the Environment*, 14(7), 357-362

¹⁴ Oceana. (2017). The Insurance Industry's Statement Against Illegal, Unreported and Unregulated (IUU Fishing). (Déclaration du secteur de l'assurance contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée [INN]). <https://europe.oceana.org/en/assisting-ocean-stewardship-through-marine-insurance>

¹⁵ AAXA XL. (2022, Janvier 17). Plenty more fish in the sea? How the insurance industry can help put an end to illegal fishing. (Un de perdu, dix de retrouvés ? Comment le secteur des assurances peut contribuer à mettre fin à la pêche illégale). <https://axaxl.com/fast-fast-forward/articles/plenty-more-fish-in-the-sea-how-the-insurance-industry-can-help-put-an-end-to-illegal-fishing>

Pertes financières et atteinte à la réputation

Les entreprises qui tolèrent la pêche illégale sont exposées à des pertes financières dues au non-respect du droit national ou international, à une atteinte à leur réputation, à une association avec des activités criminelles ou à des violations des droits de l'homme.

Au fur et à mesure que les pays resserrent le filet sur la pêche INN, les entreprises démasquées comme étant impliquées ou s'adonnant à la pêche illégale risquent des sanctions légales et des amendes pouvant atteindre plus de 11 millions d'euros.¹⁶ Cette situation pourrait également engendrer un sérieux problème de réputation pour les entreprises et causer d'autres dommages financiers si les clients, les investisseurs et les autres parties prenantes principales commencent à s'inquiéter et que des mesures ne sont pas prises.



Références :

¹⁶ Oceana. (2015, Juin 23). Record-breaking fines imposed on beneficiaries of illegal fishing (Des amendes record infligées aux bénéficiaires de la pêche illégale). <https://oceana.org/press-releases/record-breaking-fines-imposed-beneficiaries-illegal-fishing/>

Encadré 2 :

Mesures contraignantes au sein des organisations régionales de gestion des pêches :

Les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) sont des organisations internationales chargées de gérer des populations ou des zones de pêche communes au niveau international. Les navires identifiés comme ayant pratiqué la pêche INN dans les zones de gestion des ORGP sont inclus dans les listes de navires INN des ORGP.

Ces listes sont utilisées par quatre organisations régionales de gestion des pêches. Dans le cadre des activités de ces ORGP, les navires répertoriés ne sont pas autorisés à pêcher, conserver à bord, transborder ou débarquer des espèces dans leur zone de juridiction.¹⁷ Ces mesures contraignantes s'appliquent aux pays signataires des ORGP et mener des affaires avec des navires INN dans ces pays contrevient à ces mesures. Les entreprises reconnues comme prestataires de services aux navires inscrits sur la liste de la pêche INN risquent des poursuites et des actions en justice, selon les ORGP suivantes :

- Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)¹⁸
- Commission générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM)¹⁹
- Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (ORGPPS)²⁰
- Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien (SIOFA)²¹



Les entreprises peuvent consulter la carte juridique interactive en ligne d'Oceana pour savoir dans quels pays il est légalement obligatoire de ne pas faire affaire avec des navires qui ont été officiellement reconnus pour leur participation à la pêche INN.²²

Références :

- ¹⁷ The Royal Institute of Internal Affairs. (2007). Recommended Best Practices for Regional Fisheries (Meilleures pratiques recommandées pour les pêcheries régionales) Management Organizations: Report of an independent panel to develop a model for improved governance by Regional Fisheries Management Organizations. ISBN: 978 1 86203 188 3. <https://www.oecd.org/sd-roundtable/papersandpublications/39374297.pdf>
- ¹⁸ Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique). (2022). <https://www.ccamlr.org/en/compliance/illegal-unreported-and-unregulated-iiu-fishing>
- ¹⁹ Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). (2009). REC.MCS-GFCM/33/2009/8 sur l'établissement d'une liste de navires présumés avoir pratiqué la pêche INN dans la zone CGPM abrogeant la recommandation GFCM/30/2006/4. https://gfcmsitestorage.blob.core.windows.net/documents/Decisions/REC.MCS-GFCM_33_2009_8.pdf
- ²⁰ Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud. (2019). CMM 04-2019 Mesure de conservation et de gestion établissant une liste de navires présumés avoir pratiqué la pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans la zone de la convention ORGPPS. <https://www.sprfmo.int/assets/Fisheries/Conservation-and-Management-Measures/2019-CMMs/CMM-04-2019-5Mar2019.pdf>
- ²¹ Accord relatif aux pêches du sud de l'océan Indien. (2016). CMM 2016/06 Mesure de conservation et de gestion relative à la liste des navires INN (liste INN). https://www.apsoi.org/sites/default/files/documents/cmm/CMM%202016_06%20IIUU%20Vessel%20Listing%20%282016.10.18%29%20edited%202017.pdf
- ²² Oceana. (2022). <https://oceana.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=26011d10704c4396afc2cb5f89835a0b>

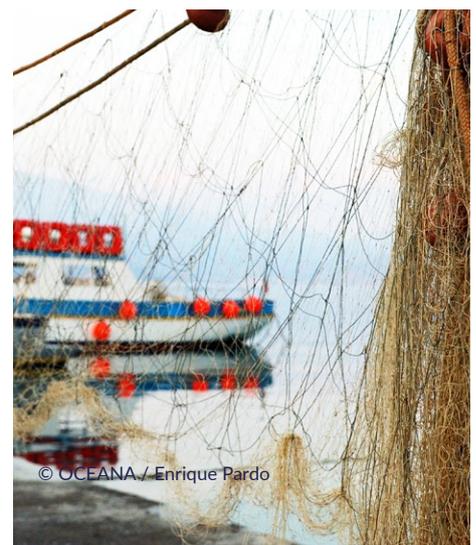


Comment les entreprises peuvent-elles atténuer le risque d'association avec la pêche illégale ?

Les entreprises peuvent atténuer le risque de fournir des services à des navires qui participent à la pêche illégale ou la soutiennent en améliorant les processus de gestion des risques et de vérification préalable, notamment à travers les mesures suivantes :

Consulter la liste de contrôle des caractéristiques des navires de pêche INN pour les entreprises :

Cette liste de contrôle décrit les caractéristiques communes des navires de pêche réputés pour faciliter la pêche illégale et les crimes associés. Les entreprises devraient consulter cette liste de contrôle pour aider à identifier les clients qui peuvent présenter un risque élevé d'implication dans la pêche INN, et pour décider si elles doivent fournir ou pas des services à de nouveaux clients potentiels.



La liste de contrôle des caractéristiques des navires de pêche INN pour les entreprises :

REFUSER LES SERVICES À UN NAVIRE SI :

- Le navire (par son nom et/ou numéro OMI) figure sur la liste combinée des navires INN, qui comprend tous les navires INN figurant sur la liste des ORGP²³

ÊTRE PRUDENT S'IL S'AGIT D'UN NAVIRE QUI :

- Change fréquemment de nom
- Change fréquemment de pavillon
- S'est immatriculé sous le pavillon d'un pays reconnu pour son incapacité à lutter contre la pêche INN²⁴
- Ne possède pas de numéro OMI, mais pèse plus de 100 tonnes brutes (TB)²⁵
- A été identifié via l'outil d'échange d'informations « Pull the Plug on Pirate Fishing » d'Oceana²⁶
- N'a pas été classé par une société de classification
- A été classé mais n'a manifestement pas mis en œuvre toutes les recommandations
- Ne possède pas d'archives démontrant un entretien régulier
- A été condamné dans le passé
- S'est vu infligé des amendes ou imposé des interdictions
- A pratiqué une activité de pêche dans des zones connues pour la pêche INN
- A ciblé des espèces sérieusement en danger, comme définies dans la Liste de Petrossian²⁷
- N'utilise pas les systèmes de suivi des navires légalement requis (par exemple, VMS ou AIS)
- Ne possède aucun justificatif de licences/autorisations obligatoires pour pratiquer la pêche

Références :

²³ Trygg Mat Tracking. (2022). Liste combinée des navires de pêche INN. <https://iuu-vessels.org/>

²⁴ Commission européenne. (2021). Illegal fishing overview of existing procedures third countries (Pêche illégale : aperçu des procédures existantes dans les pays tiers).

https://ec.europa.eu/oceans-and-fisheries/system/files/2021-07/illegal-fishing-overview-of-existing-procedures-third-countries_en.pdf

²⁵ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (2022). Global Record of Fishing Vessels, Refrigerated Transport Vessels and Supply Vessels (Registre mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires d'approvisionnement). <https://www.fao.org/global-record/tool/extended-search/en/>

²⁶ Oceana. (2022). Portail d'échange d'informations de Pull the Plug on Pirate Fishing. <https://pulltheplugonpiratefishing.org/>

²⁷ Petrossian, G. A., & Clarke, R. V. (2014). Explaining and controlling illegal commercial fishing: An Application of the CRAVED Theft Model (Explication et contrôle de la pêche commerciale illégale : une application du modèle de vol CRAVED). *The British Journal of Criminology*, 54(1), 73–90. <http://www.jstor.org/stable/23640289>

Refuser les services aux navires officiellement inscrits sur les listes INN des ORGP

Des listes de navires connus pour avoir pratiqué la pêche INN sont élaborées par l'Union européenne²⁸ et par douze organisations régionales de gestion des pêches ayant pour mandat de gérer des populations ou des zones de poissons partagées au niveau international. Il est recommandé aux entreprises d'utiliser ces listes comme un simple outil de filtrage de nouveaux clients et de clients existants, et ce afin de refuser leurs services à tout navire figurant sur l'une de ces listes officielles de navires de pêche INN.

La liste combinée des navires de pêche INN est une plateforme conviviale créée par l'organisation à but non lucratif Trygg Mat Tracking. Son utilisation est gratuite et elle fournit les meilleures informations disponibles et actualisées sur tous les navires de pêche figurant sur les listes de navires INN publiées par les différentes ORGP et organisations connexes.²⁹

Références :

²⁸ Commission européenne. (2022). Liste de l'Union européenne sur la pêche INN. https://ec.europa.eu/fisheries/cfp/illegal_fishing/info (voir la section « Overview of existing procedures as regards third countries » sous la rubrique « Implementation of the IUU fishing Regulation as regards third countries »).

²⁹ Trygg Mat Tracking. (2022). Liste combinée des navires de pêche INN. <https://iuu-vessels.org/>

Introduire un libellé contractuel pour refuser les services aux navires de pêche INN

Les entreprises peuvent élaborer et inclure dans leurs contrats une formulation interdisant explicitement la prestation de services aux navires figurant sur une liste officielle pour leur implication dans la pêche INN et leurs produits de pêche, y compris ceux qui ont pu couler ou subi des dommages en mer et ceux qui se sont vu refuser l'entrée sur les marchés en raison de leur lien avec la pêche INN.

Fixer des exigences de transparence élémentaires

Le renforcement du suivi, du contrôle et de la surveillance des activités de pêche est indispensable pour lutter contre la pêche INN. Il existe trois exigences essentielles en matière de transparence que les navires de pêche doivent respecter, notamment les suivantes :

- Installation et exploitation d'un système de surveillance des navires (VMS) et d'un système d'identification automatique (AIS). Les deux transmettent la position d'un navire aux autorités de son pays du pavillon, mais ont été créés à des fins différentes : Le VMS aide les pêcheurs à prouver que leurs prises respectent les mesures de gestion et de conservation, tandis que l'AIS vise à améliorer la sécurité des équipages et des navires en mer, car le signal est public et peut être vu par n'importe quel navire en mer.
- Avoir un numéro de l'Organisation maritime internationale (OMI), qui est un numéro de navire unique à sept chiffres qui accompagne le navire jusqu'à sa mise au rebut et qui ne peut pas être modifié, même si l'on tente de dissimuler d'autres éléments d'identification. Les numéros OMI ne sont pas obligatoires pour les navires de pêche, ce qui entrave gravement la capacité des autorités à tracer et à appréhender les navires engagés ou impliqués dans des activités de pêche INN.



Les entreprises ont la possibilité de réduire leurs risques et de promouvoir la transparence à travers l'industrie maritime mondiale en réclamant l'utilisation du VMS, de l'AIS et du numéro OMI comme des critères essentiels que leurs clients doivent satisfaire et en refusant les services aux navires qui n'utilisent pas la technologie de suivi indispensable (y compris le VMB³⁰ ou l'AIS^{31,32}). Ces mêmes exigences devraient être appliquées aux navires pesant plus de 100 tonnes brutes et qui ne disposent pas d'un numéro OMI requis par la loi.³³

☞ Références :

³⁰ Commission européenne. (2005). Règlement (CE) n° 2244/2003 de la Commission du 18 décembre 2003 établissant les modalités d'application du système de surveillance des navires par satellite.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:I24261>

³¹ Commission européenne. (2011). Directive 2011/15/UE de la Commission du 23 février 2011 modifiant la directive 2002/59/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information.

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32011L0015&from=DE>

³² Organisation maritime internationale. (2015). Résolution A.1106(29) DIRECTIVES RÉVISÉES POUR L'EXPLOITATION, À BORD DES NAVIRES, DES SYSTÈMES D'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE (AIS) DE BORD.

[https://www.wcdn.imo.org/localresources/en/OurWork/Safety/Documents/AIS/Resolution%20A.1106\(29\).pdf](https://www.wcdn.imo.org/localresources/en/OurWork/Safety/Documents/AIS/Resolution%20A.1106(29).pdf)

³³ Organisation maritime internationale. (2016). Mise en œuvre de la résolution A.1078(28) – Le système de numéros OMI d'identification des navires.

[https://www.wcdn.imo.org/localresources/en/OurWork/IIIS/Documents/CL.1886-REV.6%20\(E\)_IMO%20Number%20Scheme.pdf](https://www.wcdn.imo.org/localresources/en/OurWork/IIIS/Documents/CL.1886-REV.6%20(E)_IMO%20Number%20Scheme.pdf)

© Oceana

Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Oceana aimerait recevoir une copie de toute publication reprenant cette publication en tant que source. Il est interdit d'utiliser cette publication à des fins de revente ou pour toute autre fin commerciale, de quelque nature que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable d'Oceana.

OCEANA EN EUROPE

Bureau central :
Madrid, Espagne
europe@oceana.org

Bureau Union Européenne :
Bruxelles, Belgique
brussels@oceana.org

Bureau Royaume-Uni :
Londres, Royaume-Uni
oceanauk@oceana.org

Bureau Mer du Nord et Pays Baltes :
Copenhague, Danemark
copenhagen@oceana.org

